



Quels droits ont les adoptants dans une association ?

Par **Adou52**, le **16/11/2015** à **19:19**

Bonjour a tous,
Tout d'abord toutes mes excuses si je me suis trompé de forum mais je ne sais pas du tout où me situer...
J'ai adopté un chaton le 18 septembre 2015...
Malade...
Lorsque j'ai contacté pour la première fois l'association, elle m'a en effet informé que Lou avait la diarrhée et qu'il fallait mieux attendre 1 semaine avant son adoption ce que j'ai donc accepté sans hésiter. (j'avais vu Lou via Facebook en photo). Une semaine plus tard, je la recontacte pour savoir comment va Lou.
Elle me réponds que ça va mieux et que je peux venir le chercher, je fais donc 1h de route à la rencontre de ce chaton.
Arrivé sur place, je me rends vite compte que l'endroit est limite... Elle m'informe que Lou a le corréza... Chose qu'elle a oublié de m'informer au téléphone (Heureusement que ma chatte est vaccinée) Lou ayant le corréza est entouré d'une trentaine de chats/chatons... Lou n'est donc pas vacciné puisqu'il est malade. Elle me donne un traitement pour le corréza à donner s'il éternue "beaucoup" (médicaments périmés depuis Mai 2015 rendu compte une fois arrivé chez moi...) et un traitement à continuer pour la diarrhée au cas où... Je paie 50€ pour l'adoption (Lou est bien identifié). Une fois chez moi... Je me rends vite compte qu'il est loin d'être guéri. Je le suis carrément à la trace... De plus, il éternue toutes les 15min... J'ai eu des frais vétérinaires d'un peu près 200€ en même pas 1 mois avec analyses de selles ce qui aurait dû être fait je pense par l'association car j'apprends des choses petit à petit par celle-ci... Lou avait des diarrhées chroniques depuis début septembre... Leur veto diagnostique u'e diarrhée... Très bien, pas besoin d'être veto pour savoir ça mais faudrait peut-être en savoir les causes... Bref, grâce à mon analyse... Le diagnostic tombe, Lou a la giardiose (kyste de giardia intestinalis)... Je vous invite à regarder sur internet si vous ne connaissez pas... Ma chatte et mon chien peuvent chopper cette saloperie... Désinfection de la maison tous les jours... Bref fatigant!!! Et pendant ce temps là depuis le 18 septembre, Lou n'est toujours pas officiellement à moi... La carte d'identification de Lou est toujours au nom de l'association. Il m'ont remboursé tant bien que

mal les frais véto concernant la pathologies de Lou. Aujourd'hui, le traitement de Lou n'a pas marché, aucune amélioration (c'est dur à s'en dépatouiller la giardiose..) ils se sont engagés par téléphone de me rembourser tous les frais concernant la pathologie de Lou ce que je trouve normal.. Mais je n'ai plus de nouvelle d'eux depuis bientôt 15 jours lorsque je les ai contactés pour leur dire que le traitement n'avait pas marché et qu'il fallait refaire analyse de selles qui s'élève à 72 euros pour voir si les kystes avaient diminué (avis véto).
Autre chose, lorsque j'ai demandé quand est-ce qu'ils feraient les changements de propriétaire et que je bénéficierais de la carte d'identification.. Elle m'a répondu "lorsque Lou sera castré", mais pour la castration j'ai donné un chèque de 250 euros de caution donc rien à voir avec la carte d'identification...
Que puis-je faire?
Dois-je avoir normalement la carte d'identification ?
Quels sont mes droits en tant qu'adoptante d'un chat malade (surtout avant adoption).
Une association ne se doit-elle pas de faire adopter des chats en bonne santé avec certificat de bonne santé d'un véto?!
Merci d'avance.